

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #351-2026 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA MISE HORS  
SERVICE D'IMMOBILISATIONS – GARAGE MUNICIPAL**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 à 19 h 30, au 18, avenue du Centenaire, le règlement numéro 351-2026 intitulé :

**« Règlement constituant une réserve financière pour la mise hors service d'immobilisations – garage municipal ».**

Ce règlement est en vigueur conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-DAMASE,  
CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2026



Vanessa Caron, directrice générale  
et greffière-trésorière, DMA